

Val-d'Or, le 3 août 2017

À : Monsieur Paul-André Perron
Répondant du Bureau du Coroner

Cc : Me Christian Veillette, Ministère de la Justice
Me André Fauteux, Ministère de la Justice
Me Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
Mme Andréanne Lespérance, Secrétariat aux affaires autochtones

De : Me Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Monsieur Perron,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Bureau du Coroner afin d'obtenir des informations relativement à la situation suivante : **Rapports du Coroner de membres des Premiers Peuples**

La CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- Tous les rapports du Coroner des 20 dernières années concernant un décès en Communauté ou établissement autochtone (peu importe si la personne décédée est autochtone);
- Tous les rapports du Coroner des 20 dernières années concernant un décès d'un membre des Premiers Peuples (qu'il soit survenu sur le territoire d'une communauté ou ailleurs);

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse;

Pour toute question concernant cette demande, veuillez communiquer avec Me Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe (marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca, 819-354-5039).

Nous vous demandons de communiquer les informations et la documentation demandées dans les 30 prochains jours par courriel (nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). Par ailleurs, s'il s'agit de documents confidentiels, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

Madame Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val d'Or (Québec) J9P 1P8

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir les informations et la documentation demandées dans ce délai, nous vous prions d'en informer Me Marie-Josée Barry-Gosselin et de lui transmettre une note explicative à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Perron, nos plus sincères salutations.

Commission d'enquête
sur les relations
entre les Autochtones
et certains
services publics

Québec 

Me Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones
et certains services publics: écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale

Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

Télééc.: 819 354-3132

marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca